

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

N°2024/DEC/034

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération en date du 23 septembre 2020 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité d'acquérir un nouveau camion pour le service technique et de recourir à un crédit-bail mobilier,

Objet :

Contrat de crédit-bail mobilier pour l'acquisition d'un camion ISUZU

DECIDE

Article 1 : de conclure, avec le bailleur CM-CIC Leasing Solutions, sis Tour D2, 17 bis place des Reflets à Paris la Défense (92988), un contrat de crédit-bail mobilier pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire ISUZU sur la période du 20 février 2024 jusqu'au 20 janvier 2029 soit 60 mois. Les mensualités s'élèveront à 1 024,73€ HT soit 1 229,68€ TTC.

Article 2 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorier Principal de Vaison-la-Romaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Cette décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire

Dès sa réception en 11 AVR. 2024

Préfecture le :

Et/ou sa publication le : 5 AVR. 2024

Camaret-sur-Aigues, le 9 avril 2024

Philippe de BEAUREGARD
Maire



